



Compte rendu de la réunion du conseil municipal
DU VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2012 à 20 HEURES 30

Présents :

M. Régis BIZEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse BOBBIO, M. Eric GOMES,
M. Claude CHASSAING, M. Dominique REY, Mme Anique DELRIVE,
M. Raphaël NIVOIT, Mme Nicole HOPIN, Mme Catherine PLISSON, M. Philippe JOLY,
M. Marc CATHERINE, M. Roger NIVASSE, M. Alain VIQUERAT, M. François LECOQ.

Excusés :

Mme Nathalie MARIE qui donne procuration à Mme Anique DELRIVE,
Mme Karine BEUVIER qui donne procuration à M. François LECOQ,

Secrétaire de séance :

M. Raphaël NIVOIT.

=====

L'AN 2012, le vendredi 7 septembre ; les membres du Conseil Municipal de GAMB AIS, se sont réunis en séance à la mairie, salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en date du 3 septembre 2012.
Début de la séance : 20 h34

=====

ORDRE DU JOUR :

- . 0 – Démission d'un conseiller municipal.
- . 1 – Approbation du dernier compte rendu.
- . 2 – Autorisation d'ester en justice – Référé Droguet/Commune.
- . 3 – Assistance à maître d'ouvrage – dossier Avenue de Neuville.
- . 4 – Etude de faisabilité de mise en sécurité de la rue de Goupigny (en agglomération).
- . 5 – Etude de faisabilité d'enfouissement des réseaux rue des Novales.
- . 6 – Délibération portant désaffectation et aliénation du chemin rural n°16 dit de la Ferme d'Olivet après enquête publique.
- . 7 – Programme triennal 2012.2013.2014.

=====

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire souhaite une excellente rentrée au Conseil Municipal.

0 Démission d'un conseiller municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 1^{er} août,
Monsieur Thierry BEZIAU, conseiller municipal, a présenté sa démission pour raisons de santé.

=====

1 Approbation du dernier compte rendu.

Le Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité.

=====

2 Autorisation d'ester en justice – Référé Droguet/Commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 23 juillet 2012, il a reçu du tribunal administratif de Versailles, une requête en référé urgente avec avis d'audience en date du 7 août 2012 présentée par M. et Madame Rozenn DROGUET dans le cadre d'un litige qui les oppose à la commune suite à une demande de dérogation à la carte scolaire.

Pour information ces personnes résident à Condé sur Vesgre et veulent scolariser leur fils de 3 ans à l'école maternelle de Gambais, vu le refus de la commune ils ont saisi le tribunal administratif de Versailles pour une procédure de référé en urgence.

En outre, M. et Madame Rozenn DROGUET ont déposé le 27 août 2012, une requête en fond devant le Tribunal administratif de Versailles.

Monsieur le Maire a désigné, Maître Raphaël Mayet, avocat à la cour, 16 rue André Chenier à Versailles (78000) pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire, d'une part à l'audience du 7 août et d'autre part dans l'instance en fond devant le tribunal administratif de Versailles.

Vu le code général des Collectivités territoriales

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- à l'unanimité,
- approuve la décision de Monsieur le Maire devant l'urgence de la situation.

Copie de la présente délibération sera transmise à Groupama dans le cadre de la protection juridique.

.=====

3 Assistance à maître d'ouvrage – dossier Avenue de Neuville.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a reçu :

- du bureau d'études environnement voirie assainissement sis 68 rue de la Croix de l'Orme à Morainvilliers (Yvelines), une proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet des liaisons douces, avenue de Neuville.

Cette assistance a pour objet : la collecte de données sur le foncier actuel, l'analyse du site, l'élaboration des plans et des réunions de pilotage.

Le montant total de cette mission s'élève à 6 506,24 euros toutes taxes comprises (six mille cinq cent six euros vingt quatre centimes toutes taxes comprises).

Le conseil municipal,

- ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- décide à l'unanimité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis d'assistance à maître d'ouvrage avec le bureau d'études environnement voirie assainissement sis 68 rue de la croix de l'Orme à Morainvilliers (Yvelines).

=====

4 –Etude de faisabilité de mise en sécurité de la rue de Goupigny (en agglomération).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a demandé au bureau d'études environnement voirie assainissement sis 68 rue de la Croix de l'Orme à Morainvilliers (Yvelines), une étude de faisabilité de mise en sécurité de la rue de Goupigny en agglomération.

la proposition pour cette étude s'élève à 3 946,80 euros toutes taxes comprises (trois mille neuf cent quarante six euros quatre vingt centimes toutes taxes comprises) hors frais de relevés topographiques qui s'élèvent à 2 655,12 euros toutes taxes comprises (deux mille six cent cinquante cinq euros douze centimes toutes taxes comprises)

Le montant total de cette mission s'élève à 6 601,92 euros toutes taxes comprises (six mille six cent un euros quatre vingt douze centimes toutes taxes comprises).

Le conseil municipal,

- ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- décide à l'unanimité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis avec le bureau d'études environnement voirie assainissement et le bureau THERA pour les relevés topographiques.

=====

5-Étude de faisabilité d'enfouissement des réseaux rue des Novales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a reçu du syndicat d'énergie des Yvelines un dossier concernant les futurs projets de réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, dossier à déposer au plus tard le 30 septembre.

Monsieur le Maire a demandé au bureau d'études environnement voirie assainissement sis 68 rue de la Croix de l'Orme à Morainvilliers (Yvelines), une étude de faisabilité d'enfouissement des réseaux rue des Novales pour la préparation du programme de travaux de l'année 2013.

La proposition pour cette étude s'élève à 4 927,52 euros toutes taxes comprises (quatre mille neuf cent vingt sept euros cinquante deux centimes toutes taxes comprises).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que cet avant projet doit être soumis au SEY (syndicat d'énergie des Yvelines) qui le transmettra au concessionnaire ERDF ce dernier participant au financement à hauteur de 40%.

Le conseil municipal,

- ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- décide à l'unanimité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis avec le bureau d'études environnement voirie assainissement pour l'étude de faisabilité de l'enfouissement de réseaux rue des Novales.

=====

6-Délibération portant désaffectation et aliénation du chemin rural n°16 dit de la Ferme d'Olivet après enquête publique.

Par délibération en date du 11 mai 2012, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n°16 dit de « La Ferme d'Olivet » situé à l'ouest du bourg de la Commune en vue de sa cession aux propriétaires riverains.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 7 juillet 2012 au 27 juillet 2012, en application du code général des Collectivités Territoriales et le code de la voirie routière et notamment ses articles L141-3 et R 141-4 à R 141-10.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au déclassement et à l'aliénation du chemin rural n°16 dit de la ferme d'Olivet.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé :

- de désaffecter le chemin rural n°16 dit de « la Ferme d'Olivet », d'une contenance de 1 840 m² en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 2 000 euros,
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir le terrain attenant à leur propriété ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, 15 voix pour, 1 abstention,
- accepte la désaffectation du chemin rural n°16
- fixe le prix de vente du chemin à 2 000 euros,
- autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec les propriétaires riverains et à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

=====

7-Programme triennal 2012.2013.2014

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 2011 adoptant le dossier de consultation d'entreprises et autorisant le Maire à faire procéder à une consultation par voie d'appel d'offres ouvert. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie les 16 et 31 juillet 2012, suite à l'appel d'offres ouvert lancé dans le cadre du programme triennal 2012.2013.2014, concernant les aménagements des rues suivantes :

Année 2012 :

- Rue des hauts Champs/ route de la Croix de Pierre
- Place du boulay

Vu les procès verbaux de la commission d'appel d'offres des 16 et 31 juillet 2012, Après analyse des dossiers présentés, l'entreprise GUILLO a été retenue, l'offre étant la mieux classée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec :

L'entreprise : GUILLO sise route de Vaudrun 28210 Nogent le Roi.

Pour un montant de 229 933,11 euros hors taxes, soit 275 000,00 euros toutes taxes comprises

=====

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté Monsieur le Préfet a accordé la création d'un second bureau de vote.

Pour information :

Bureau de vote N°1 : Ecole maternelle, rue des Gabelles

Bureau de vote N°2 : Cantine maternelle, rue des Gabelles.

- Monsieur le Maire remercie Madame Anique DELRIVE, adjoint en charges des affaires sociales, pour son attention apportée aux personnes âgées lors des deux journées de canicule au mois d'août.

- Monsieur Eric GOMES, adjoint en charges des affaires scolaires et des associations fait un point sur la rentrée scolaire du 4 septembre, qui s'est bien déroulée.

Ouverture de la 11^{ème} classe

Effectif total de l'école : 261.

Il souhaite la bienvenue aux trois nouvelles enseignantes :

Mme MICHELIN, grande section de maternelles

Mme PIOT, classe de CM2

Mme MICHOT, classe de CE2/CM1

- Monsieur Eric GOMES rappelle que le forum des associations se tiendra au foyer municipal le samedi 8 septembre 2012.

- Monsieur Claude CHASSAING, adjoint en charges des travaux se félicite de la belle réalisation du mur de la Place du Boulay et informe l'assemblée de la fin des travaux à l'église Saint Aignan.

- Prochaine réunion du conseil municipal: vendredi 19 octobre 2012 – 20h30

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 10.

Gambais le 10 septembre 2012.

Le Maire

Régis BIZEAU